

Commune de CHATEAUDUN

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

---

Séance du 4 avril 2014 – 18 H 30

## **COMPTE – RENDU**

**Etaient présents**

M. VENOT, M. ROUIDI, Mme LEVASSOR, Mme BOISSIERE, M. DUPRIEU, Mme BAUDET, M. BIWER, Mme VILLETTE, M. CAIJO, Mme KHALIL, M. HENAULT, Mme BADAIRE, M. GALERNE, Mme PETIT, M. GATEAU, Mme TEIXEIRA, Mme BERTIN, Mme GAUTHIER, M. YURT, M. BERTRON, M. BESLAY, Mme LOCHON, Mme FRADET, Mme SEGU, M. PHILIPPOT, M. REBOURS, Mme BADUFLE, M. BRIAND, M. VERDIER, Mme VALENTINI, M. HUGUET, M. CAPLAIN,

**Etait absente et excusée**

Mme FOURMONT (pouvoir à Mme BADUFLE)

**Secrétaire de séance**

Mme LEVASSOR

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Didier HUGUET, maire, déclare la séance ouverte et propose de désigner Madame Marie LEVASSOR, secrétaire de séance.

Il rappelle les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 30 mars 2014

. inscrits	8 218
. votants	5 396
. nuls	174
. suffrages exprimés	5 222

ont obtenu :

Liste ENSEMBLE REDYNAMISONS CHATEAUDUN : 1 476 voix soit 4 sièges

Liste POUR CHAQUE DUNOIS : 1 573 voix soit 22 sièges

Liste UNIS POUR AGIR AVEC VOUS : 951 voix soit 3 sièges

Liste CHATEAUDUN 2020 : 1 222 voix soit 4 sièges

Il déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux les personnes suivantes :

1. Monsieur Alain VENOT
2. Madame Marie LEVASSOR
3. Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI
4. Madame Nadège BOISSIERE
5. Monsieur Philippe DUPRIEU
6. Madame Alice BAUDET
7. Monsieur Emmanuel BIWER
8. Madame Jeanine VILLETTE
9. Monsieur Antoine CAJO
10. Madame Sihame KHALIL
11. Monsieur Serge HENAULT
12. Madame Francine BADAIRE
13. Monsieur André GALERNE
14. Madame Nicole PETIT
15. Monsieur Ali YURT
16. Madame Soizick BERTIN
17. Monsieur Mickaël BERTRON
18. Madame Maria TEIXEIRA
19. Monsieur Damien BESLAY
20. Madame Florence GAUTHIER

21. Monsieur Hervé GATEAU
22. Madame Kelly LOCHON
23. Monsieur Jérôme PHILIPPOT
24. Madame Alice SEGU
25. Madame Nadine FRADET
26. Monsieur Jérôme REBOURS
27. Monsieur Fabien VERDIER
28. Madame Florence FOURMONT
29. Monsieur Laurent BRIAND
30. Madame Claudine BADUFLE
31. Monsieur Didier HUGUET
32. Monsieur Christophe CAPLAIN
33. Madame Christine VALENTINI

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le plus âgé des membres du conseil municipal doit prendre la présidence de l'assemblée pour qu'il soit procédé à l'élection du maire.

Monsieur Alain VENOT, doyen d'âge, prend la présidence du conseil municipal puis il procède à l'appel nominal :

Alain VENOT  
Marie LEVASSOR  
Sid-Ahmed ROUIDI  
Nadège BOISSIERE  
Philippe DUPRIEU  
Alice BAUDET  
Emmanuel BIWER  
Jeanine VILLETTE  
Antoine CAJO  
Sihame KHALIL  
Serge HENAULT  
Francine BADAIRE  
André GALERNE  
Nicole PETIT  
Ali YURT  
Soizick BERTIN  
Mickaël BERTRON  
Maria TEIXEIRA  
Damien BESLAY  
Florence GAUTHIER

Hervé GATEAU  
Kelly LOCHON  
Jérôme PHILIPPOT  
Alice SEGU  
Nadine FRADET  
Jérôme REBOURS  
Fabien VERDIER  
Florence FOURMONT (pouvoir à Mme BADUFLE)  
Laurent BRIAND  
Claudine BADUFLE  
Didier HUGUET  
Christophe CAPLAIN  
Christine VALENTINI

#### **N° 2014-040 ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Alain VENOT, indique que le nouveau conseil municipal vient d'être installé et qu'il convient d'élire le maire de CHATEAUDUN.

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de nommer deux assesseurs, pour assurer le secrétariat de la séance et notamment pour effectuer le dépouillement du vote qui va intervenir, dans un premier temps, pour l'élection du maire et, dans un deuxième temps, pour l'élection des adjoints. M. REBOURS et M. VERDIER sont désignés.

Les candidats à la fonction de maire sont invités à se faire connaître.

MM. Alain VENOT et Fabien VERDIER sont candidats.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Il est procédé au dépouillement.

## RESULTATS DU VOTE

. nombre de conseillers en exercice	33
. nombre de conseillers présents	32
. nombre de votants	33
. nombre de bulletins nuls	0
. nombre de suffrages exprimés	33
. majorité absolue	17

### Ont obtenu :

. M. Alain VENOT	29 voix
. M. Fabien VERDIER	04 voix

M. Alain VENOT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire de CHATEAUDUN et est immédiatement installé.

Il assure la présidence du conseil municipal.

### **N° 2014-041 NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur Alain VENOT, maire, informe qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, que le conseil municipal se prononce sur le nombre d'adjoints qu'il entend mettre en place :

*Article L.2122-2 : Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.*

Pour CHATEAUDUN, le nombre maximum d'adjoints est de 9. C'est ce nombre qu'il est proposé de retenir.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de fixer à 9 le nombre d'adjoints.

## **N° 2014-042 ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur Alain VENOT, maire, indique que le conseil municipal vient de se prononcer sur le nombre d'adjoints qu'il entend mettre en place, à savoir 9.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, cette élection s'effectue de la manière suivante :

*Article 2122-7-2 : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

Il est proposé de procéder à l'élection des adjoints  
(il est laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats)

Sont candidats :

Liste POUR CHAQUE DUNOIS

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Il est procédé au dépouillement.

### **RESULTATS DU VOTE POUR L'ELECTION DES ADJOINTS**

. nombre de conseillers en exercice	33
. nombre de conseillers présents	32
. nombre de votants	33
. nombre de bulletins nuls	3
. nombre de suffrages exprimés	30
. majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

. Liste POUR CHAQUE DUNOIS	30 voix
----------------------------	---------

La Liste POUR CHAQUE DUNOIS a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Sont donc proclamés adjoints au maire :

M. ROUIDI Sid-Ahmed  
Mme LEVASSOR Marie  
Mme BOISSIERE Nadège  
M. DURPIEU Philippe  
Mme BAUDET Alice  
M. BIWER Emmanuel  
Mme VILLETTE Jeanine  
M. CAIJO Antoine  
Mme KHALIL Sihame

Séance Levée à 19 h 30

**Marie LEVASSOR**  
*Secrétaire de séance*